



Joyeux Temps des Fêtes!

FULLER LANDAU

Impôt Cible®



VOLUME III • NUMÉRO 47

www.fullerlandau.com

Décembre 2004

DONNÉES FISCALES POUR 2005

	2005	2004
Dividende imposable	125 % du dividende reçu	125 % du dividende reçu
Crédit d'impôt pour dividendes – Fédéral	16-2/3 % du dividende reçu	16-2/3 % du dividende reçu
Crédit d'impôt pour dividendes – Québec	13,54 % du dividende reçu	13,54 % du dividende reçu
Taux de cotisation à l'assurance-emploi (A.E.)	1,95 \$ par 100,00 \$ de revenus	1,98 \$ par 100,00 \$ de revenus
Portion de l'employeur pour l'A.E.	1,4 x portion de l'employé	1,4 x portion de l'employé
Maximum de la rémunération assurable à l'A.E.	39 000,00 \$	39 000,00 \$
Cotisation maximale annuelle à l'A.E.	760,50 \$	772,00 \$
Cotisation maximale de l'employé au RRQ	1 861,20 \$	1 831,50 \$
Cotisation maximale de l'employeur au RRQ	1 861,20 \$	1 831,50 \$
Maximum des revenus admissibles au RRQ	41 100,00 \$	40 500,00 \$
Exemption de base au RRQ	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Taux de cotisation de l'employé au RRQ	4,95 % des revenus admissibles	4,95 % des revenus admissibles
Taux de cotisation de l'employeur au RRQ	4,95 % des revenus admissibles	4,95 % des revenus admissibles
Fonds des services de santé ¹ (FSS) (employeurs seulement)	2,7 % du total des salaires*	2,7 % du total des salaires*
Commission des normes du travail (CNT) (employeurs seulement)	0,08 % du total des salaires	0,08 % du total des salaires
Maximum de la rémunération exigible à la CNT	56 000,00 \$	55 000,00 \$
Cotisation maximale de l'employeur à la CNT	44,80 \$	44,00 \$

¹si la masse salariale totale pour l'année civile est égale ou inférieure à 1 million de dollars

***Important :** Le taux de cotisation des employeurs au FSS variera de 2,70 % (masse salariale ≤ 1 000 000 \$) à 4,26 % (masse salariale ≥ 5 000 000 \$) en fonction de la masse salariale de l'employeur ainsi que tous employeurs associés sur une base mondiale.

Les faits saillants de ce bulletin sont présentés en termes généraux et ne peuvent être appliqués sans tenir compte des circonstances pertinentes. Le cabinet fournira sur demande des renseignements additionnels et est à l'entière disposition des clients ou de leurs avocats afin de discuter les effets de ce sujet dans des cas spécifiques.

Fuller Landau SENC

1010, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 200
Montréal (Québec)
H3B 2N2
T (514) 875-2865
F (514) 866-0247

www.fullerlandau.com

Fuller Landau LLP

151, rue Bloor Ouest
12e étage
Toronto (Ontario)
M5S 1S4
T (416) 645-6500
F (416) 645-6501

Membres du Service de la fiscalité

Stanley Clamen, CA	Poste 303	sclamen@fullerlandau.com
Ernest Furt, CA	Poste 306	efurt@fullerlandau.com
Roger Plaisance, CA	Poste 368	rplaisance@fullerlandau.com
Nick Moraitis, CA	Poste 304	nmoraitis@fullerlandau.com
Rani Chammas, CA	Poste 276	rhammas@fullerlandau.com

Stephen Pasquale, CA	Poste 6510	spasquale@fullerlandau.com
Gordon Jessup, CA	Poste 6508	gjessup@fullerlandau.com
Michael Stevens, CA	Poste 6548	mstevens@fullerlandau.com
Maria Erdmann, CA	Poste 6586	merdmann@fullerlandau.com
Nora Demirjian, JD, LL.M.	Poste 6614	ndemirjian@fullerlandau.com